



Énergie électrique
Alcan Inc.

1954, rue Davis
Jonquière, QC
G7S 4R5

Tél. (418) 699-3860
Poste 2795
Télec. : (418) 699-3357
www.alcan.com

Le 30 septembre 2003

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

À l'attention de Madame Monique Gélinas, Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Objet: Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 26 septembre dernier, nous vous faisons parvenir copie des zones maximales d'inondation en cas de rupture du barrage de Passes-Dangereuses. Les zones maximales d'inondation concernées sont celles indiquées pour la rivière Péribonka et le pourtour du lac Saint-Jean.

On notera que le Saguenay n'est pas à considérer dans ce cas précis de rupture du barrage de Passes-Dangereuses. En effet les cotes maximales d'inondation atteintes sur le Saguenay correspondent au cas de rupture en cascade des barrages de l'Isle-Maligne et de la Chute-à-Caron.

S'il était possible de le faire, nous aimerions récupérer ces cartes après que vous y aurez soutiré l'information pertinente à votre analyse.

Espérant le tout conforme à votre demande, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mario Deslauriers".

Mario Deslauriers, coordonnateur
Groupe Ressources hydriques

MD:CG
P.J.

c.c. Monsieur Donald Dubé